



Les Lilas, le 12/04/2011

M. Michel GONNET

Secrétaire général du SNPI-FSU

A

Monsieur le Ministre de l'Education nationale

Objet : arrêté du 31 janvier 2011

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour vous soumettre à nouveau la question des indemnités d'hébergement des personnels d'inspection. Les personnels que nous représentons constatent une fois de plus qu'elles sont loin d'être en rapport avec les frais réels engagés dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Or, l'arrêté du 31 janvier 2011 paru au JO du 25 février 2011 introduit une mesure dérogatoire fixant l'indemnité d'hébergement en métropole pour les seuls inspecteurs généraux à 90 euros alors que celle versée aux IEN et IA reste jusqu'à ce jour établie par l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006. Celle-ci reste fixée par cet arrêté à 45 euros pour la Province et à 60 euros pour Paris.


Nous demandons donc que le caractère dérogatoire de l'arrêté puisse être étendu à l'ensemble des corps d'inspection afin que l'indemnité permette enfin de couvrir l'ensemble des frais que nous engageons pour remplir les missions qui nous sont confiées.

Par ailleurs, les inspecteurs utilisent aussi leur voiture personnelle pour leurs déplacements professionnels or les taux du remboursement kilométrique n'ont pas été revalorisés depuis 2008 malgré les hausses très importantes des prix du carburant et des coûts d'entretien des véhicules. La situation des personnels d'inspections est de plus aggravée par de

longs délais de remboursement ainsi que par la lourdeur bureaucratique de l'application DT ULYSSE.

Nous vous avons alerté à de nombreuses reprises sur les dégradations successives de nos conditions de travail ; il devient urgent que des mesures soient prises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Gonnet', written over a horizontal line.

Copie : à M. DUWOYE, Secrétaire Général du MEN

à Mme BROUILLONNET, chef du service des personnels d'encadrement du MEN